

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE - CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt mai à dix-huit heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 22 mai 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Cyril REBEL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15

OBJET: élection du Maire

Délibération n° 2020-07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin.

Nombre de bulletins : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Dominique Bec : 15 (quinze) voix

M. Dominique Bec, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Conseil Municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 15 suffrages exprimés pour M. Dominique Bec

Le Conseil Municipal PROCLAME M. Dominique BEC, Maire de la commune de Vérac et le déclare installé.

Le Maire nouvellement installé prend immédiatement ses fonctions et poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre d'adjoints.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 29 mai 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC

